

Colloque

Les majeurs vulnérables : l'exemple aveyronnais

savoir repérer et signaler pour adapter l'aide

Mardi 6 décembre 2016 à l'Amphithéâtre de Rodez - Aveyron

animée par Nicolas Rossignol, journaliste-animateur

- 8h30 Accueil des participants
- 9h15 Ouverture du colloque par Jean-Claude LUCHE, Sénateur de l'Aveyron, Président du Conseil Départemental
- 9h30 Intervention de Mme le Docteur Valérie SABRAN médecin psychiatre, Centre hospitalier spécialisé Sainte-Marie à Rodez

10h15 Echange avec les participants

10h30 Pause

10h45 Interventions conjointes de M. Hervé OLIVIER, juge des tutelles Tribunal d'Instance de Rodez, et de Maître Jacques COMBRET, notaire honoraire

11h30 Echange avec les participants

11h45 Interventions de Mme Simone ANGLADE, viceprésidente du Conseil Départemental de l'Aveyron en charge du pôle des Solidarités et Mme Martine DUPLAN, responsable de l'Unité Protection des Majeurs

12h30 à 13h45 DE IEUNER

14h00 Intervention de M. Guy HARDY, thérapeute familia formateur

16h30 Synthèse des travaux

16h45 Clôture du colloque par Mme Simone ANGLADE vice-présidente du Conseil Départemental de l'Aveyror

Intervention de Mme le Docteur Valérie SABRAN, médecin psychiatre

Adulte et Vulnérable : le paradoxe absolu

La vie se construit depuis le développement de nos premières cellules, marquées par l'hérédité des ascendants, le long d'un chemin parsemé de rencontres, de perturbations, voire de chaos, d'évènements à surmonter.

Nous nous construisons avec ce que nous sommes, qui nous sommes et avec notre environnement, à travers tous les échanges bons ou mauvais et dans une société précise qui porte ses codes.

Certaines personnes ne vont pas se développer de façon harmonieuse, solide et suffisamment robuste pour pouvoir affronter les aléas de la vie. Ces personnes, bien qu'arrivées à l'âge adulte, sont qualifiées de vulnérables.

«Majeur» et «Vulnérable» : face à ces deux logiques qui s'opposent, Valérie SABRAN va apporter différents éclairages.

Loin de vouloir faire des «groupes» ou des «catégories» et même s'ils sont multiples et complexes, plusieurs «facteurs» ou cause de vulnérabilité peuvent être repérés :

- la précarité et ses effets toxiques,
- l'insécurité acquise dès la petite enfance au moment où se construisent les fondations de la personnalité et la capacité à créer et entretenir des liens solides,
- la pathologie mentale envahissante qui bouscule les repères, impose une adaptation sociale différente, surprenante, incompréhensible de notre point de vue cartésien.

Certaines personnes multiplient ces indicateurs de vulnérabilité,

se mettent en danger, sont victimes, ne demandent rien mais dérangent, interpellent les consciences et les bonnes volontés professionnelles, font des choix de vie différents des nôtres, mettent en échec l'entourage, les intervenants, font peur... Les réponses habituelles, que peuvent apporter les professionnels, ne fonctionnent pas.

Alors, en Aveyron, sous l'impulsion du Conseil Départemental, 25 partenaires institutionnels se sont investis pour élaborer le schéma prévention et protection des majeurs vulnérables.

Ce schéma propose notamment des axes de repérages des personnes vulnérables. Mais toute personne reconnue vulnérable ne relève pas systématiquement de ce dispositif.

En effet, face à la diversité des questions soulevées par les personnes vulnérables, les réponses ne sont pas univoques, d'autres logiques s'affrontent :

- le respect de la vie privé et du droit fondamental d'une personne à disposer d'elle-même, à faire les choix de vie qui lui sont propres,
- la volonté d'agir et d'intervenir auprès de ces personnes pour des professionnels, soignants, intervenants sociaux ou du domaine judiciaire.

Intervenir auprès de ces personnes signifie entrer dans leur intimité, dans leur vie privée :

- à partir de quand, et jusqu'à quel point a-t-on le droit d'intervenir auprès d'une personne qui ne demande rien ?
- à partir de quand, de quel élément a-t-on le devoir d'intervenir, l'abstention renvoyant au principe de non-assistance à personne en danger, de négligence ou d'incompétence?



Colloque

Les majeurs vulnérables : l'exemple aveyronnais savoir repérer et signaler pour adapter l'aide

Interventions conjointes de M. Hervé OLIVIER, juge des tutelles, et de Maître Jacques COMBRET, notaire honoraire

Les préventions et malentendus du droit des majeurs vulnérables : changeons nos habitudes !

Face à ces publics vulnérables et/ou maltraités, les acteurs de terrain attendent beaucoup des autorités judiciaires et des réponses que la loi peut apporter pour résoudre des situations.

Sommes-nous toujours légitimes dans nos requêtes?

Au travers d'une approche tant judiciaire, avec le point de vue du magistrat, que juridique, à l'appui du droit, Hervé OLIVIER et Jacques COMBRET vont lever le voile sur les questions que chacun d'entre nous se pose aujourd'hui.

- Pourquoi parler de préventions et de malentendus ?
- Quels sont les axes forts qui gouvernent notre législation aujourd'hui?
- Face à cela, pour ces publics vulnérables
- Qu'est-ce qu'on peut ou doit faire ?
- Qu'est-ce qu'on ne peut pas faire ?
- Alors, lorsque c'est possible, n'est-il pas préférable d'anticiper plutôt que subir ?

Interventions de Mme Simone ANGLADE, vice-présidente du Conseil Départemental de l'Aveyron en charge du pôle des Solidarités et Mme Martine DUPLAN, responsable de l'Unité Protection des Majeurs

En Aveyron : un dispositif multi-partenarial innovant pour le traitement des situations de majeurs les plus vulnérables

Les acteurs de terrain, professionnels de l'action psychomédico-sociale, maires, magistrats, forces de sécurité, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, associations d'aide aux victimes, réseaux de proximité des personnes ... sont confrontés au quotidien à ces situations de majeurs en grande vulnérabilité. Ces publics sont souvent dans le déni de leur situation et/ou dans le refus de l'aide proposée. Les plans d'action traditionnels ne sont plus adaptés. Au vu de ce constat partagé des limites et de l'isolement de chacun et dans la perspective d'une mise en synergie de leurs compétences, sous l'égide du Conseil Départemental, 25 partenaires institutionnels aveyronnais se sont mobilisés pour élaborer un schéma prévention et protection des majeurs vulnérables.

Ainsi au travers d'un Guide Pratique Majeurs Vulnérables, les partenaires créent un dispositif de traitement en réseau et en responsabilité partagée de ces situations complexes de majeurs qui souvent, « ne demandent rien » mais dont l'extrême vulnérabilité inquiète.

Comment cette démarche partenariale a pu être mise en place ? Quels en sont les axes stratégiques et les pistes d'actions ? Bilan et perspectives seront aussi au programme de ces deux intervenantes. Intervention de M. Guy HARDY, thérapeute familial

Aider les non demandeurs d'aide : La relation d'aide sous contrainte et la compétence des bénéficiaires

Jusqu'à un passé récent, la demande d'aide était considérée comme un préalable essentiel et fondamental, pour ne pas dire indispensable à toute intervention éducative, sociale ou thérapeutique. Son absence handicapait fortement voire rendait inefficace l'aide. Or, l'évolution de notre société, des systèmes judiciaires et le sens qu'y prend la protection des personnes, font que de nombreux professionnels de l'aide se trouvent confrontés à des bénéficiaires qui soit acceptent l'aide du bout des doigts, soit perçoivent celle-ci comme une violence, une intrusion dans leur espace privé.

- Comment aider des personnes qui ne demandent rien et qui de surcroît se méfient de leurs aidants ?
- Comment intervenir auprès de patients, bénéficiaires, usagers, ..., qui ne souhaitent pas la présence des intervenants psycho-médico-sociaux?
- Comment aider un sujet qui n'a pas demandé à l'être ?

Telles sont bien les questions incontournables que se pose aujourd'hui un grand nombre de professionnels du champ psycho-médico-social.